



ORGANISATION DES CITOYENS POUR UNE NOUVELLE HAÏTI

RAPPORT DU MOIS SEPTEMBRE SUR LES CAS D'HOMICIDES EN HAÏTI-OCNH

Port-au-Prince, le 10 octobre 2022.

Adresse : Delmas 60# 4
Tels. : 2915-2222 / 2943-2323
E-mail. : ocnh109@gmail.com
Site web: www.ocnh.org

PLAN DU RAPPORT

- I. INTRODUCTION**
- II. OBJECTIFS DU RAPPORT**
- III. MÉTHODOLOGIE DU RAPPORT**
- IV. BILAN DETAILLÉ DES CAS D'ASSASSINATS EN DATE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE EN HAÏTI**
- V. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS**

Résumé

- 1. Dans son 4^e rapport mensuel sur les cas d'homicide survenus en Haïti pour le mois de septembre 2022, l'OCNH a recensé quatre-vingt-quatre (84) cas dont quatre (4) policiers et sept (7) femmes. En comparaison avec les trois (3) derniers rapports (juin : 57, juillet : 49 et août : 57), le nombre de cas d'homicide durant ce mois de septembre a connu une hausse considérable en raison de la multiplication des actes de violence enregistrés lors des récentes manifestations populaires contre la cherté de la vie et la rareté du carburant.*

Il est constaté que, pour une nouvelle fois, le département de l'Ouest arrive en tête avec le plus grand nombre de cas d'homicides pour ce mois de septembre. Pour faire face à l'insécurité généralisée en Haïti, l'OCNH formule certaines recommandations aux autorités haïtiennes concernées. L'institution reste très préoccupée par l'aggravation des conditions sécuritaires en Haïti ces dernières semaines.

I. EN GUISE INTRODUCTION

2. Le climat sécuritaire en Haïti ne cesse de se dégrader jour après jour. En conséquence, les homicides deviennent de plus en plus fréquents. L'Etat haïtien n'est toujours pas en mesure de garantir la sécurité de ses citoyens et s'est déjà montré impuissant face à la violence des troupes armées qui terrorisent la population. Les familles haïtiennes sont livrées à elles-mêmes et leur quotidien est caractérisé par la peur, l'angoisse et la désolation. La capitale haïtienne est devenue le théâtre des massacres et tueries en cascade. Entre temps, le kidnapping continue à faire rage.
3. L'insécurité généralisée en Haïti constitue un révélateur de l'incapacité de l'État à remplir ses obligations positives en matière de respect et de protection des droits de l'Homme. Au cœur de tous les scandales de corruption, les autorités haïtiennes ne font toujours pas de la sécurité leur priorité.
4. Dans un contexte où les manifestations deviennent une activité quotidienne dans tout le pays depuis la rareté du carburant, intensifiées avec la décision du gouvernement d'augmenter les prix des produits pétroliers, les actes de violence sur des manifestants viennent alourdir le bilan des homicides pour le mois de septembre. Ce rapport vous présente plus de détails sur les cas recensés par l'OCNH.

II. OBJECTIFS DU RAPPORT

5. À travers ses rapports, l'OCNH entend :
 - Attirer l'attention des autorités étatiques, la société civile, y compris la communauté internationale sur les nombreux cas d'homicide perpétrés chaque mois à travers tout le territoire national ;
 - Faire sentir aux dirigeants haïtiens la nécessité urgente de prendre des mesures adaptées en vue d'améliorer les conditions sécuritaires en Haïti.

III. METHODOLOGIE DU RAPPORT

6. Pour parvenir à recueillir les informations, l'OCNH a mobilisé son équipe de monitoring sur tout le territoire national et a réalisé des entretiens avec des familles et proches des victimes.

IV. BILAN DETAILLÉ DES CAS D'HOMICIDE EN DATE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2022 EN HAÏTI

- Le 2 Septembre, des bandits ont ouvert le feu sur une camionnette transportant des passagers à destination de Fond-Parisien, à La Tremblay dans la commune des Croix-des-Bouquets, sur la route nationale N0 8. Dans cette attaque, au moins trois (3) personnes ont été assassinées.
- Jeffly MAZARIN, 28 ans, est décédé de ses brulures par du 31 août. Ils étaient 2 dans un bureau transfert à Delmas 33 par des individus ;
- Du 3 au 4 septembre, trois (3) personnes ont été assassinées par balle dans un véhicule de location immatriculée LO 03555 il s'agit du policier Edrisse CAMILLE, le mécanicien Frantz ROMULUS ainsi que leur chauffeur dans les parages du sous-commissariat de Corail Cesselesse ;
- Le 5 septembre, un (1) motard a été abattu par des individus armés non-identifiés sur la route de Maïs Gâté, à proximité du bâtiment de la Croix Rouge Haïtienne ;
- Le 7 septembre, des affrontements entre deux (2) groupes gangs rivaux ont causé la mort d'au moins quatre (4) personnes dans le Bas-Artibonite ;
- Un (1) jeune homme a été assassiné par balles dans la ville de Petit-Goâve, dans la zone « *Ti ginen* », par des individus non-identifiés ;

- Le 8 septembre, deux (2) motards ont été tués par balle dans une station-essence à Carrefour Tifou, commune de Port-au-Prince. Des témoins ont accusé des agents de l'UDMO qui seraient les auteurs présumés de ces assassinats ;
- Deux personnes ont été tuées par balle dont une (1) adolescente de 15 ans du nom de Christiana JOSEPH suite à une intervention des forces de l'ordre. Cette dernière a rendu l'âme à l'hôpital ;
- Le 9 septembre, deux (2) corps sans vie ont été découverts dans la ville des Cayes dont un (1) jeune atteint d'un projectile à la tête ;
- Le 10 septembre, le cadavre d'un jeune homme calciné a été découvert tôt à Delmas 33, tout près du Parc Midore ;
- Christina DELVA, une adolescente de 17 ans, est décédée des suites de ses blessures d'un projectile à la tête à Bois-neuf dans la commune de Cité-Soleil ;
- Deux (2) personnes ont été assassinées à la rue Saint-Surin dans leur résidence, dans la commune de Pétion-Ville. Il s'agit d'un couple venant tout juste d'habiter la zone ;
- Le 11 septembre, au moins cinq (5) personnes ont été exécutées dans les affrontements entre deux (2) groupes gangs rivaux à Cité-Soleil dont deux (2) jeunes journalistes : Tayson LATIGUE et Frantzsen CHARLES travaillant pour le media en ligne FS News. Ils étaient accompagnés de 5 autres journalistes se rendant à Brooklyn pour réaliser une entrevue avec la mère de Christina DELVA assassinée le 10 septembre ;
- Un véhicule de marque Zuzuki noir à bord duquel se trouvait 2 personnes venant de la République dominicaine a été incendié avec une (1) personne à bord à Morne à Cabrit. Cette attaque a été perpétrée par des individus armés à bord d'une moto. L'autre personne a eu le temps de s'échapper.
- Un (1) homme a été lynché dans la commune d'Anse-d'Ainault. Un CASEC de la 2^e section de Bourdon est accusé de cet assassinat ;
- Le 12 septembre, un (1) jeune garçon a été assassiné de trois (3) balles par Baby ainsi connu aux Gonaïves ;

- Deux autres (2) jeunes garçons ont été tués puis brûlés à Santo 14 non loin de l'hôtel Milien Continental ;
- Le 13 septembre, Jean Marc LOUIS a été tué par balle à Delmas 85 par des individus non-identifiés ;
- Un (1) jeune militant a été tué tout près du local de l'ONA à carrefour Aéroport ;
- Une (1) femme enceinte, été atteinte d'une balle perdue, est décédée sur place au moment où elle cuisinait dans sa maison ;
- Un (1) jeune garçon a été tué par des agents de la PNH pour vol à Canapé Vert ;
- Trois (3) policiers dont Patric Octa (25^e promotion), Rolny Destiné (28^e promotion), Abdias et Garlliothe (29^e promotion) ont été assassinés à Laboule 12 par les hommes de *Ti Makak*.
- Le 14 septembre, Robenson Lubin dit Tiga a été abattu par des individus armés non-identifiés à Delmas 75 ;
- Jimmy ainsi connu est succombé des suites de ses blessures par balle à l'hôpital OFATMA dans la ville des Cayes après avoir été atteint de plusieurs projectiles de la part des autorités policières à *katye Bwaye* ;
- Quatre (4) personnes ont été tués à Clercine par des individus circulant à bord d'un véhicule, les victimes sont Mayè, Kerby, Tiponyèt et Mackenson ainsi connus ;
- La police a découvert, à Tabarre, le corps sans vie de Marie Lydie DUVIVIER, une employée de la compagnie de téléphonie mobile Digicel. Elle a été kidnappée pendant qu'elle sortait de son travail le 12 septembre ;
- Le 15 septembre, sur la route de l'aéroport, à l'entrée de Simon Pelé, deux (2) personnes ont été brûlées dont Widney Veron JOSEPH, 21 ans, jeune bachelier venant tout juste d'être le 2^e lauréat pour le département de l'Ouest du Baccalauréat. Ce dernier a été atteint d'un projectile puis brûlé vif. Des agents de la PNH sont pointés du doigt dans cet assassinat.
- Un (1) jeune garçon a été tué à Delmas 95, son cadavre jonchait le pavé pendant plusieurs jours.

- Le 16 septembre, Marie Immacula JOLICOEUR, une marchande atteinte d'un projectile par les agents de l'UDMO à Delmas, a été jetée dans un camion de déchets ;
- Un (1) jeune garçon a été exécuté tout près de sa résidence à petite place Cazeau (Delmas) par des individus non-identifiés circulant à bord d'une motocyclette ;
- Le 17 septembre, trois (3) travailleuses de sexes ont été tuées à Delmas 45, selon les informations véhiculées, les agents de l'UDMO seraient à l'origine de cette tuerie ;
- Le 18 septembre, Neyika JEAN CHARLES, 24 ans, a été assassinée d'une balle à la tête par son ex-concubin, Charles Jean Anglode.
- Le 19 septembre, deux (2) personnes ont été tuées lors d'une journée de manifestation à Morne Lazarre (Pétion-ville) contre la cherté de la vie et la pénurie du carburant ;
- Le 20 septembre, Diego JEAN CHARLES dit Jacky, 34 ans, est décédé à la suite d'un lancement de gaz lacrymogène par des agents de la PNH ;
- Le 21 septembre, un (1) manifestant est tombé sous les balles de la PNH à Terrier-Rouge ;

- Le 22 septembre
 - Des hommes lourdement armés se sont introduits dans la prison civile des femmes de Cabaret. Cet incident a causé la mort d'une détenue et d'un (1) policier ;
 - Sony Jacques a reçu un projectile lors d'une journée de manifestation le 21 septembre et est décédé des suites de ses blessures le 22 septembre ;

 - Rolex Jean François, un (1) jeune garçon, est tombé sous les balles assassines des bandits à Gerald Bataille à l'intérieur de son business ;
 - Dans la nuit du 22 au 23 septembre, une (1) personne a été tuée au Port Lafiteau par des individus armés qui se trouvaient à bord d'une chaloupe ;
- Le 23 septembre, Trois (3) membres de *Baz 47* sont portés disparus. Il s'agit de Rijnson Dumas, Nicolas Murat et baby ainsi connu. Selon certains témoignages ils auraient été tués par les bandits des 400 Mawozo sur la route menant à Fonds Parisien ;

- Une (1) personne a été tuée de 3 balles à la tête aux Cayes lors des récentes manifestations. Des agents de la PNH sont accusés dans ce meurtre ;
- Le corps de Koy ainsi connu a été mutilé à coups de machette par la population à l'intérieur de sa maison à Jérémie, ce dernier a été accusé de la mort par sorcellerie d'un autre jeune garçon.
- Le 26 septembre, Daniel LOUIS, un sourd-muet, a été assassiné par des bandits tout près du parc industriel, sur son itinéraire de travail ;
- Le 27 septembre, Dieusel PREVAL, un (1) jeune garçon a été assassiné par balle à Gattereau 15. Cet incident est survenu suite à une altercation avec d'autres individus derrière des barricades dans la commune des Gonaïves ;
- Le 28 septembre, au moins quatre (4) personnes ont été tuées par des individus non-identifiés sur la route de Frère, tout près de l'académie de police ;
- Un (1) manifestant a été tué à Delmas 33 et plusieurs autres blessés ;
- Le 29 septembre, un (1) enfant du centre d'accueil de Carrefour a été tué par balles par des civils armés ;
- Des bandits lourdement armés ont fait irruption dans la résidence de Monane Dulvelsaint et l'ont tué de plusieurs balles dans la 4^e section de la commune de Saut-d'eau.

V. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

7. L'OCNH constate avec regret que lors des récentes manifestations de la population contre la cherté de la vie, la rareté des carburants et l'insécurité généralisée, la police a fait usage abusif de gaz lacrymogène et utilise la violence comme moyen de répression, des comportements qui ont occasionné des pertes en vies humaines et des blessées. Ces agissements constituent, entre autres, une violation du droit des citoyens de manifester, lequel droit reconnu par la Constitution haïtienne de 1987.
8. Des agents de la Police Nationale d'Haïti seraient à l'origine de plusieurs cas d'homicide au cours du mois de septembre. Nombre d'entre eux ont eu lieu pendant les manifestations. L'OCNH tient à rappeler que ces agissements sont contraires aux missions de la PNH qui sont celles de protéger les vies et les biens ainsi que de servir la population.
9. Entre temps, les bandits armés continuent de semer la terreur et le deuil au sein des familles haïtiennes. Les départements du Nord, du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse sont coupés du reste du pays. Cette situation affecte la libre circulation des usagers de la voie publique et a un fort impact sur l'économie haïtienne déjà fragilisée.
10. Face à cette situation d'insécurité généralisée qui prévaut dans le pays et la banalisation de la vie humaine, l'OCNH tient toujours à son rôle de vigile et entend formuler les recommandations suivantes aux autorités de l'État :
 - En tant que partie prenante au Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), il incombe à l'État haïtien de s'assurer que le droit à la vie et à la sécurité de la population soient respectés ;
 - L'État doit prendre toutes les dispositions nécessaires dans l'objectif de punir les auteurs des violations du droit à la vie ;

- L'État doit renforcer, de manière urgente, les capacités opérationnelles de la PNH en lui fournissant des matériels adaptés et en lui offrant des formations adéquates pour lutter efficacement contre les gangs armés qui sévissent dans le pays.